



*Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel 02 54 46 49 67 - Fax 02 54 46 50 79*

REUNION COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2008

L'an deux mil huit, le vingt et un février à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Franck FERNANDEZ, président,

PRESENTS : *M GODRON (Beuvron amont), M RICHARD, DUCHALAIS (Aval), MM HENNEQUART, CORNET, (Centre Amont), MM DESROCHES, TOUCHET, DESNOUES (Centre Aval), MM FERNANDEZ, CHAPELOT, BEAUVAIS (Bièvre).*

ABSENTS EXCUSES: *MM PIETTE, ROQUETTE (Amont) et M DEFEINGS (Centre Aval) et M Gilles DUPIN, Receveur municipal.*

Assistaient à la réunion : *M PANNIER (Aval), MM ROUSSEL, DOUSSELIN (Centre amont), MM LEGENDRE DUFRESNE (Centre aval), M REPINCAY (Bièvre) et M MARPAULT (Bas cosson) M PRINCE (Centre Cosson).*

Date de la convocation le 5 février 2008.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Monsieur Daniel DESROCHES Vice-président, présente le Compte Administratif 2007 et fait constater les résultats suivants :

Exercice 2007	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	30 4189,55	342 872,35	38 682,80
Investissement	8 598,91	50978,23	42 379,32

Après en avoir délibéré, les délégués votent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2007.

- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre de membres présents : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTE Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007

Dressé par Gilles DUPIN, Receveur Municipal

- Après s'être fait présenter les Budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2007, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2007.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le comité syndical, après avoir entendu le compte administratif 2007,

- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
 - Un excédent cumulé de fonctionnement de **38 682,80 €**
 - Un excédent cumulé d'investissement de **42 379,32 €**

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de **38 682,80 €** comme suit :

- Au compte R 002, excédent de fonctionnement reporté.

Décide d'affecter le résultat excédentaire d'investissement de **42 379,32 €** comme suit :

- Au compte R 001, excédent d'investissement reporté.

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	11
Nombre de suffrages exprimés	:	11
Vote		
- pour	:	0
- contre	:	0
- abstention	:	0

BUDGET PRIMITIF 2008

Monsieur le Président présente le budget primitif 2008.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2008.

BUDGET	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	325 000 €	325 000 €
INVESTISSEMENT	54 779 €	54 779 €

QUESTIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

CONVENTION SECRETARIAT

entre le Syndicat d'Entretien du bassin du Beuvron

Et le Syndicat du Beuvron Centre Aval

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical la convention de secrétariat avec le SYNDICAT DU BEUVRON CENTRE AVAL.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de secrétariat avec le Syndicat du Beuvron Centre Aval, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

CONVENTION de MISE A DISPOSITION DE LOCAUX entre la Commune de Bracieux et le Syndicat d'Entretien du bassin du Beuvron

Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Bracieux et Syndicat d'Entretien du bassin du Beuvron et les charges s'y rapportant soit :

- 2 bureaux pour le siège du Syndicat à la mairie de Bracieux ainsi que les charges afférentes à son fonctionnement (*entretien : matériel et personnel - location machine à timbrer...*),
- 1 local technique : Ancienne gare de Bracieux

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention entre la commune de Bracieux et le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

PARTICIPATION 2008 AU BEUVRON AVAL

Monsieur le Président expose la demande du Beuvron aval concernant le remboursement d'une participation qu'il aurait versé à la minoterie Cosson frères sur la commune de Seur.

Le programme d'abaissement des cours d'eau mené par le SEBB, la DDAF et ce syndicat a contraint le fonctionnement de la minoterie sur le réseau EDF. L'indemnité versée par le Beuvron Aval aux frères COSSON (exploitant de la minoterie) s'élève à 1230 € .

Le comité syndical après en avoir délibéré (*sauf Monsieur DUCHALAIS qui ne prend pas part au vote*) décide à l'unanimité de rembourser au Syndicat du Beuvron Aval la somme de 615 €.

REMBOURSEMENT FRAIS TRANSFERT LIGNES TELEPHONIQUES A LA COMMUNE DE BRACIEUX

Considérant le déménagement du siège du syndicat dans les locaux de la mairie de Bracieux, des frais d'intervention de transfert de lignes ont été facturés à la commune de Bracieux.

Monsieur le président propose de rembourser la somme de 367.31 TTC à la commune de Bracieux (devis préalablement signé par le syndicat).

Le comité syndical après en avoir délibéré,

- Décide de rembourser la somme de 367.31 € à la commune de Bracieux correspondant aux frais de transfert des lignes téléphoniques du Syndicat.

ADHESION DES SYNDICATS « CENTRE COSSON » ET « BAS COSSON »

Monsieur le Président informe les membres présents que l'arrêté préfectoral de l'adhésion des syndicats « cosson » est arrivé au siège du syndicat. Chacun des syndicats devraient être destinataire dans les prochains jours de ce document officialisant ces deux adhésions.

SECURISATION DU LOCAL TECHNIQUE

Il est demandé à Mr BEGUIN si d'autres vols ou incidents sont intervenus dans le local technique.

Monsieur BEGUIN informe qu'aucune autre effraction n'est intervenue depuis l'année dernière.

Lors des échanges entre les membres, il est proposé d'étudier la mise en place d'un système d'alarme ou de télésurveillance de ce local.

DEMENAGEMENT DES BUREAUX

Monsieur le Président informe les membres présents que le déménagement des bureaux s'est effectué à la mi-janvier. Du mobilier de rangement a été acheté, et informe qu'il faudra certainement investir ou louer du matériel informatique. Il propose d'attendre le retour de Marcelline CHARPENTIER, animatrice du Contrat de Bassin pour lancer une consultation auprès de différents prestataires.

Monsieur le Président propose de visiter les nouveaux bureaux à la fin de la réunion.

PROCHAINE REUNION DU COMITE SYNDICAL

Monsieur le Président informe que la prochaine réunion du comité se fera avec les nouveaux délégués car il s'agira de l'élection du président et des vices présidents ; Il remercie tous les membres présents de l'intérêt porté au SEBB et informe qu'il ne réitère pas ses fonctions au sein du syndicat.

Fin de la séance 19h00

En annexe :

- *Tableau financier du Compte administratif 2007*
- *Tableau financier du Budget Primitif 2008*